

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2025_24AM**ARRÊTE DE CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE COMMUNAL DU VILLAGE**

Concession N° 929

Emplacement : plan 3, Allée 3B

Dimensions : 3 X 2 m

Le Maire de Saint Hilaire de Brethmas,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-13 et suivants,
Vu la délibération en date du 13 novembre 2018 du conseil municipal relative au tarif des concessions funéraires,

Vu la demande présentée par Mr et Mme KRIZ Dominique et Hélène, demeurant à 1, lotissement le Grand Pré 30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS,

Et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder :

La sépulture particulière de concession individuelle de :

La sépulture de la famille : KRIZ

ARRÊTE**Article 1 :**

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur désigné ci-dessus et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée,

Une concession de 50 années.

A compter du 17 février 2025

De 6 m² (longueur : 3 m / largeur : 2 m)

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

Article 3 :

La concession est accordée moyennant la somme totale de 830 € versée dans la caisse du receveur municipal suivant la quittance N° du

Article 4 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, au receveur municipal, et à Monsieur le Sous-préfet ou Monsieur le Préfet.

Fait à Saint Hilaire de Brethmas, le 17 février 2025.

L'acquéreur,

Le Maire,
Jean-Michel PERRET



Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens »

www.telerecours.fr

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/02/2025

Application agréée E-legalite.com

Arrêté n° 2025_24 AM